

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20230051

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »
- (2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »
- (3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »
- (4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

**OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
RENOUVELLEMENT URBAIN - OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

VU l'article L.321-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat ;

VU la délibération n° D20180139 en date du 20 décembre 2018 autorisant la signature de la convention de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ROXHANA intervenue le 31 décembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT que cette opération prévoit notamment le versement de subventions à destination des propriétaires afin de les accompagner dans leurs projets de réhabilitation de logements ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette participation est fixé dans la convention, approuvée par délibération du 20 décembre 2018, selon les secteurs, le statut du propriétaire, la nature et le montant des travaux ;

CONSIDÉRANT que trente-deux dossiers ont été présentés et sont éligibles à une subvention de la Ville d'un montant global de 20 585,71 € ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le montant des subventions par propriétaire telles que détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés et les factures acquittées ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur la ligne comptable 204/20422/824 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023

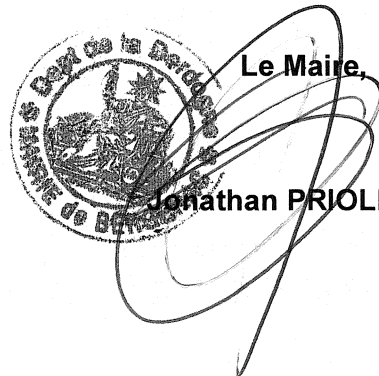
et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD